Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016	Résolution: CA16 22 0332

Résolution d'appui à l'Ordre des architectes du Québec sur la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture

Attendu qu'en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre*, dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec ;

Attendu que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale ;

Attendu que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité de usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun ;

Attendu que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti ;

Attendu que le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettraient de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité ;

Attendu que les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne ;

Attendu les efforts de l'arrondissement du Sud-Ouest pour protéger son patrimoine à travers son *Plan d'action du patrimoine bâti des secteurs établis 2012-2015* ;

Attendu que l'arrondissement, dans son Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown, a pour objectif que la revitalisation de ce quartier soit à l'image des villes du XXIe siècle, l'arrondissement ayant notamment autorisé le projet Arbora, premier projet écologique qui utilise une structure de bois massif, et adopté une approche en matière de patrimoine qui favorise la mise en valeur du riche patrimoine industriel du secteur;

Attendu la Politique locale de développement durable qui guide les actions de l'arrondissement et sa révision actuelle ;

Attendu que l'arrondissement a modifié sa réglementation d'urbanisme afin de permettre davantage d'innovation et d'intégration des meilleures pratiques en développement durable ;

Attendu que pour ses grands projets de construction, comme l'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles, qui fera l'objet d'un concours architectural, l'arrondissement vise une certification LEED tout en mettant en valeur le patrimoine architectural du bâtiment d'origine ;

Attendu que l'arrondissement a soutenu des projets novateurs de reconversion de bâtiments tels que l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (théâtre Paradoxe), l'église Saint-Joseph (Salon 1861), l'Impérial Tobacco et l'édifice Le Nordelec, et de construction, par exemple la Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure et le Projet MR-63 ;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'appuyer les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre*, déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

De soumettre au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09